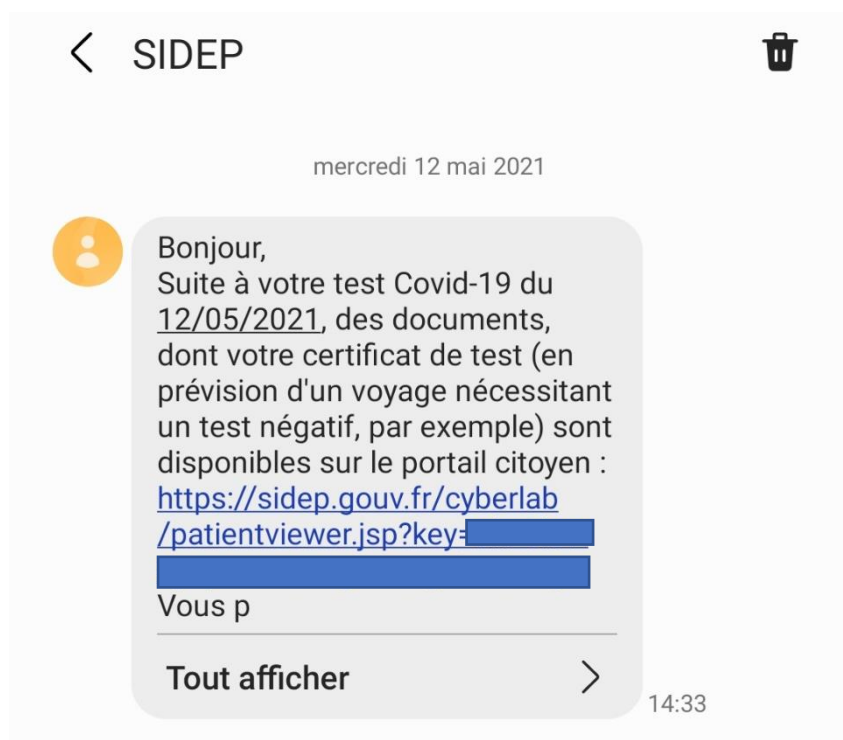


Comment générer son QRcode sur l'application « tousanticovid » ?

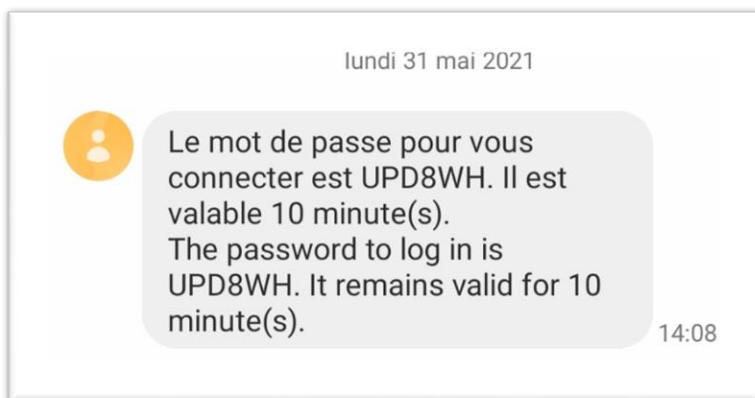


En plus des alertes sms ou mail transmis par le laboratoire vous informant de la disponibilité de vos résultats (ces alertes ne sont transmises que lorsque vous avez activé votre compte), vous recevez désormais un sms généré par la plateforme d'information nationale SIDEP.



En cliquant sur le lien, vous êtes dirigés sur le portail d'authentification du SIDEP :

Une fois votre date de naissance saisie, vous recevez un second SMS du SIDEP avec un mot de passe provisoire valable 10 minutes à renseigner sur le portail SIDEP



Une fois connecté, vous pouvez récupérer votre “Fiche de résultat de test COVID-19 ” avec votre QRcode.

Le document de deux pages est en en Français et en Anglais. Vous pouvez télécharger votre certificat de test ou l’importer directement sur votre application tousanticovid.

Vous avez été testé(e) pour la COVID-19 le
12/05/2021 12:00 dont le résultat est négatif.

Vous avez la possibilité de :

1. Télécharger votre certificat de test sur votre appareil en cliquant sur le bouton «Télécharger mon document »
2. Importer votre certificat de test dans TousAntiCovid :
 - en cliquant sur le bouton « Importer dans TousAntiCovid »
 - Ou
 - en scannant le QR Code ci-contre depuis votre application TousAntiCovid

Télécharger mon document

Si vous utilisez l'application TousAntiCovid, vous pouvez cliquer sur le bouton ou scanner le QR code pour importer votre certificat de test dans l'application.

Importer vers
TousAntiCovid



Vous pouvez retrouver ici votre certificat de test pendant une période de deux mois.

Vous pouvez également retrouver votre certificat de test et votre QR Code sur le site <https://www.sidep.gouv.fr> en vous identifiant avec France Connect.

Pour plus des informations, n'hésitez pas à consulter les liens suivants :

- <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>
- <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/des-certificats-de-tests-et-des-attestations-de-vaccination-pour-securiser-les>